« 2 jours en libéral »

Règlement

Durant votre session au sein du cabinet du médecin :

- Vous vous engagez à être présent(e) au sein du cabinet libéral aux dates et horaires qui seront validés auprès de l'URPS et du médecin installé

- Vous certifiez avoir contracté une assurance Responsabilité civile personnelle

- Vous vous engagez à respecter le secret médical

- Vous vous engagez à ne pas pratiquer d'actes médicaux

- Vous vous engagez à adopter une tenue appropriée (neutralité politique et religieuse et respect des règles d'hygiène)